

Informations Générales

- Public : Personnel non-électricien amené à travailler à proximité d'installations électriques sous tension (ex. : agents de maintenance, nettoyeurs, techniciens non-électriciens, etc.).
 - Durée : 1 jour (7 heures).
 - Lieu : 1040, Avenue Jean Perrin – 13290 Aix-en-Provence.
 - Accessibilité : Formation ouverte aux personnes en situation de handicap (sauf restriction liée à l'invalidité ou contre-indication médicale).
 - Validation : Attestation de formation HOB0 – H0VBO (valable 3 ans).
-

Objectifs de la Formation

- Sensibiliser les participants aux dangers du courant électrique.
 - Faire connaître les risques liés à l'électricité pour être capable de :
 - Mettre en œuvre les méthodes et procédures permettant d'effectuer des opérations d'ordre non électrique à proximité d'installations électriques sous tension.
 - Travailler en toute sécurité dans les locaux réservés aux électriciens ou à proximité de pièces nues sous tension.
-

♦ Aptitudes et Compétences Visées

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Exécuter des opérations d'ordre non électrique dans des locaux réservés aux électriciens, à proximité de pièces nues sous tension, en respectant les consignes de sécurité.
 - Identifier les risques électriques et appliquer les mesures de prévention adaptées.
 - Réagir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique (ex. : alerter, sécuriser la zone).
-

Méthodes Pédagogiques

- Séances de formation en salle : Apports théoriques interactifs.
- Dossier technique remis aux stagiaires : Support écrit pour suivre la formation.
- Études de cas concrets : Analyse de situations réelles pour appliquer les bonnes pratiques.
- Exposés théoriques : Présentation des notions clés (risques électriques, normes, etc.).

- Méthodes actives adaptées aux adultes : Pédagogie participative (échanges, questions/réponses).
- Organisation par ateliers pédagogiques : Travail en sous-groupes pour des exercices pratiques.

Moyens Pédagogiques

- Vidéo projection : Présentation de scénarios et démonstrations.
- Mise en pratique : Exercices de simulation (ex. : travail à proximité d'une installation électrique).
- Livret pédagogique : « *Préparation à l'habilitation électrique* » remis à chaque stagiaire.

Programme Détaillé (7 heures)

Heure	Thème	Contenu	Durée
9h00-9h30	Accueil et introduction	Présentation des objectifs, du programme et des enjeux de la sécurité électrique.	30 min
9h30-10h30	Notions de base en électricité	Grandeurs électriques (tension, courant, résistance), effets du courant sur le corps humain.	1h
10h30-12h00	Risques électriques	Électrisation, électrocution, brûlures, incendie d'origine électrique. Zones à risque.	1h30
12h00-13h00	Pause déjeuner	-	1h
13h00-14h30	Prévention des risques	Consignes de sécurité, distances de sécurité, EPI (Équipements de Protection Individuelle).	1h30
14h30-15h30	Conduite à tenir en cas d'accident	Secourir une victime d'électrisation, utiliser un extincteur adapté (feu électrique).	1h
15h30-16h30	Mise en situation pratique	Simulation de travail à proximité d'installations électriques (jeux de rôles, ateliers).	1h
16h30-17h00	Évaluation et clôture	Test de fin de formation (QCM + mise en pratique), délivrance des attestations.	30 min

Évaluation et Validation

- Évaluation continue : Observation des participants tout au long de la formation (mise en pratique, jeux de rôles).
- Test de fin de formation : QCM avec corrigé pour valider les connaissances théoriques.
- Validation :
 - Attestation individuelle de formation H0B0 – H0VB0 délivrée aux participants ayant réussi l'évaluation.

- Taux de réussite : 92 % (référence : formation SSIAP 1 / HOB0V 2021).
-

Documents Remis aux Participants

- Attestation de formation HOB0 – HOVB0 (valable 3 ans).
 - Livret pédagogique : « *Préparation à l'habilitation électrique* ».
 - Fiche mémo : Résumé des consignes de sécurité et des gestes à adopter.
-

Références Réglementaires

- Norme NF C 18-510 : Travaux d'ordre électrique et non électrique.
 - Code du Travail : Articles R. 4544-1 à R. 4544-10 (obligations de sécurité électrique).
 - Décret n° 2010-1118 : Formation à la sécurité électrique pour les travailleurs.
-

Points Clés à Retenir

- Public cible : Personnel non-électricien travaillant à proximité d'installations électriques.
- Durée : 1 jour (7 heures).
- Validation : Attestation HOB0 – HOVB0 (à renouveler tous les 3 ans).
- Pédagogie : Alternance entre théorie et pratique pour une formation efficace et concrète.
- Accessibilité : Formation adaptée aux personnes en situation de handicap (sous réserve de compatibilité médicale).